

Recyclage des déchets du bâtiment : Ecomaison organise les Rencontres Régionales, 6 dates pour échanger avec acteurs locaux

Ecomaison (précédemment Eco-mobilier) est agréé par les pouvoirs publics pour prendre en charge la filière de recyclage des produits et matériaux de construction du bâtiment. Il organise les Rencontres Régionales : 6 journées d'information et d'échanges dédiées aux entreprises et aux collectivités locales.

Au programme de ces Rencontres Régionales, informations réglementaires sur la filière de recyclage du bâtiment, offre de services et d'accompagnement partenarial Ecomaison, déploiement opérationnel de la filière à l'échelle des territoires...

6 villes, 6 dates

- Lyon : lundi 28 novembre
- Aix-en-Provence : mardi 29 novembre
- Rennes : lundi 5 décembre
- Toulouse : mercredi 7 décembre
- Bordeaux : jeudi 8 décembre
- Nancy : lundi 12 décembre

→ Dates et inscriptions pour les entreprises : <https://bit.ly/3Twxxk5>

→ Dates et inscriptions pour les collectivités locales : <https://bit.ly/3hFHvm6>

Des journées organisées en 2 temps pour informer les entreprises et les collectivités

Avec des actions et des objectifs différents, entreprises et collectivités locales jouent un rôle crucial dans la réussite de la filière. Pour préciser les missions et obligations de chacun et coordonner le déploiement opérationnel à l'échelle locale, Ecomaison consacre un temps privilégié à chacun de ces acteurs lors de ses Rencontres Régionales :

- la matinée pour les entreprises,
- l'après-midi pour les collectivités territoriales (organisation inversée pour la journée à Nancy).

Eco-mobilier

50, avenue Daumesnil - 75012 Paris - T. 0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel)
SAS AU CAPITAL 200 000 EUROS - RCS PARIS 538 495 870 - TVA FR 55538495870 - CODE APE 7490 B
eco-mobilier.fr

Des rencontres en partenariat avec Ecominéro

Ecominéro sera aux côtés d'Ecomaison lors des Rencontres Régionales pour une information complète aux entreprises et aux collectivités locales. En effet, Ecomaison, au travers de son accord de coopération croisée avec Ecominéro (agréé pour la catégorie 1 - matériaux inertes), propose la conformité réglementaire sur l'ensemble de la filière bâtiment en intervenant sur les deux catégories des produits et matériaux, inertes et non inertes.

Suivez nos actualités pour découvrir les [prochains événements et webinaires](#).

A propos

Eco-mobilier devient Ecomaison. Il est le seul éco-organisme agréé par l'Etat pour gérer le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des matériaux et objets pour toute la maison.

Créé en décembre 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français de mobilier, Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation de tous les éléments d'ameublement et de literie. En 2021, Eco-mobilier c'est : 6 542 adhérents, 310 M€ d'éco-participation, 1,2 million de tonnes de meubles collectées et valorisées à 94 %. En 2022, Eco-mobilier obtient les agréments pour prendre en charge les jouets, les articles de bricolage et de jardin et les produits et matériaux de construction du bâtiment. Il devient ainsi le seul éco-organisme pour toute la maison, Ecomaison.



ecomaison.com

Contact presse

Anne de Lander – 06 61 77 48 72 – annedelander@gmail.com